

2021

RAPPORT ANNUEL

DÉVELOPPEMENT
DURABLE

valence
romans
AGGLO

ÉDITO

Les enjeux de préservation de nos ressources et de la biodiversité, de lutte contre le réchauffement climatique, d'une croissance économique juste sont mondiaux et constituent un défi planétaire que nous nous devons tous de relever, par responsabilité envers les générations futures.

Localement, il est essentiel de les décliner en objectifs précis et actions concrètes. Pour Valence Romans Agglo, c'est une réalité depuis plusieurs années, intégrée pleinement dans le projet de territoire de ce nouveau mandat. Avec des objectifs clairs, en adéquation avec les attentes de nos concitoyens : soutenir la croissance économique tout en apportant un soin particulier au cadre de vie, à la protection de nos ressources et de la biodiversité, à la cohésion sociale et la vitalité culturelle. Des forces qui font de notre territoire une terre d'exception, à préserver et à léguer avec fierté.

Ce rapport annuel de développement durable illustre, de manière globale, ces engagements et les actions, ambitieuses et pragmatiques, que nous mettons en œuvre, au quotidien, pour préserver, valoriser, développer notre territoire et offrir à nos concitoyens un cadre de vie exceptionnel. Avec, toujours présent à l'esprit, ces mots de Jacques Chirac « *Dans un environnement qui change, il n'y a pas de plus grand risque que de rester immobile* » : plus que jamais, soyons en mouvement !

Nicolas DARAGON
Président
Maire de Valence



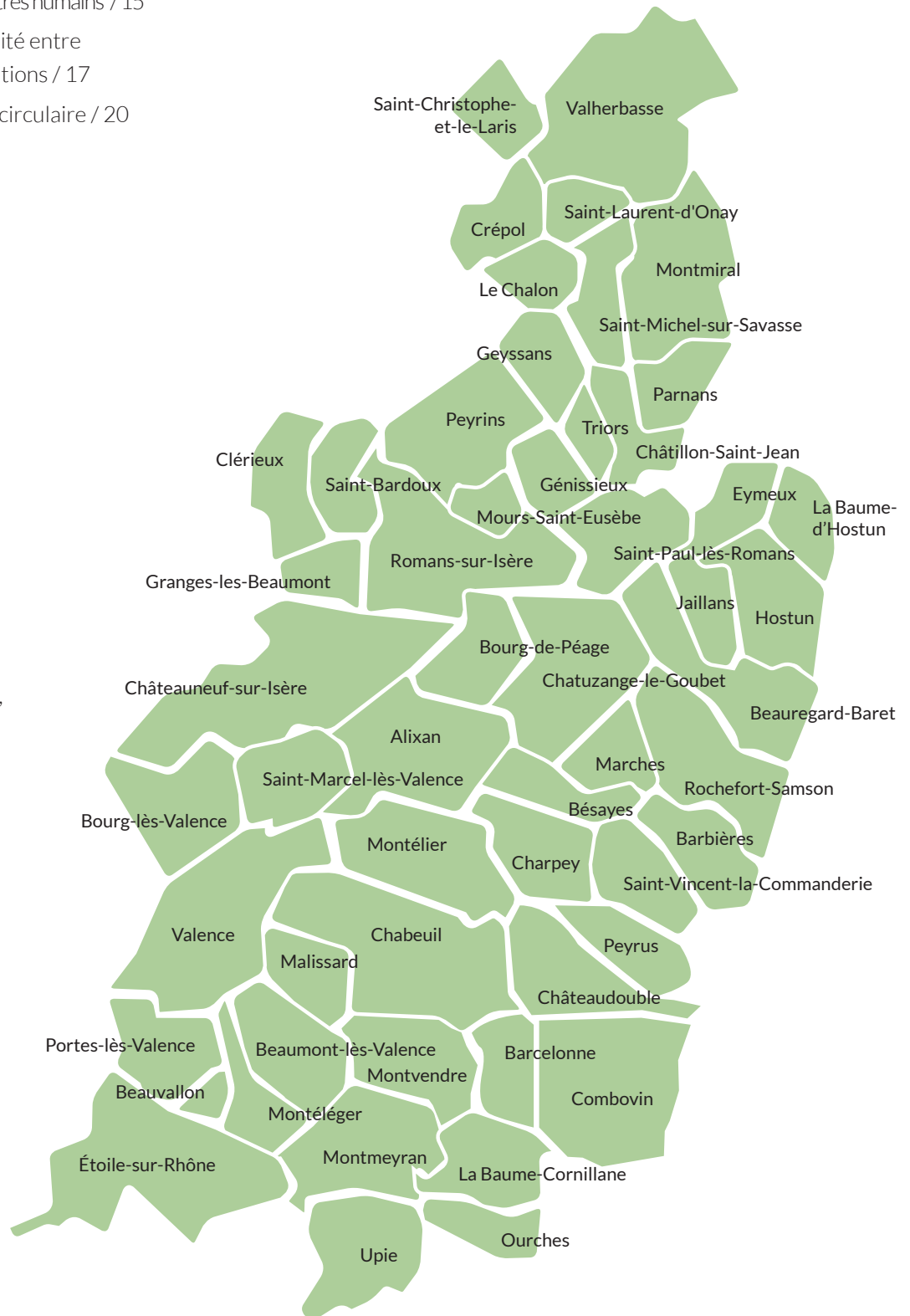
SOMMAIRE



- Préambule / 4
- L'Agglo exemplaire / 5
- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère / 7
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources / 10
- Épanouissement de tous les êtres humains / 15
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations / 17
- Transition vers l'économie circulaire / 20
- Focus / 23
- Demain, faire mieux ! / 26

LE TERRITOIRE

Devenu Valence Romans Agglo depuis le 7 janvier 2017, le territoire regroupe 54 communes et 221 000 habitants. C'est la plus grande intercommunalité du département. L'Agglo exerce l'intégralité des compétences, obligatoires et facultatives, dont étaient dotées précédemment les 4 intercommunalités formant Valence Romans Sud Rhône-Alpes. Certaines compétences s'exercent sur toutes les communes et d'autres, sur une partie seulement. Ce sont les actions menées dans le cadre de ces compétences qui sont présentées ici.





PRÉAMBULE

Le rapport annuel de développement durable de Valence Romans Agglo offre une vision d'ensemble sur les contributions des actions, programmes et politiques du territoire aux 5 finalités du développement durable.

L'ensemble des services de la Communauté d'agglomération s'est impliqué dans l'élaboration collaborative de ce rapport qui présente de façon synthétique et illustrée les engagements et les actions de l'Agglo en faveur du développement durable. Il répond par ailleurs aux obligations réglementaires de la collectivité en matière de reporting de développement durable. Il s'adresse à toutes les parties prenantes de l'agglomération, citoyens, acteurs économiques, acteurs publics et partenaires.

5 FINALITÉS EN RÉSONANCE AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE

Afin de respecter ses obligations, l'Agglo présente son action à travers les 5 finalités du développement durable : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère, préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, épanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations et transition vers l'économie circulaire.

Ces actions s'inscrivent évidemment dans le nouveau projet de territoire 2021-2030. Projet qui guide l'action de Valence Romans Agglo pour construire un territoire équilibré, autour de quatre piliers :

- ▶ **Préserver l'environnement et s'ancrer durablement dans la transition écologique ;**
- ▶ **Asseoir le développement économique et l'attractivité ;**
- ▶ **Développer et adapter les services à la population ;**
- ▶ **Préserver les équilibres.**

Ce rapport se veut synthétique et lisible, pour en faciliter l'appropriation. Il ne recherche pas l'exhaustivité mais une vue d'ensemble. Pour plus d'informations sur l'Agglo ou sur des actions en particulier : valenceromansagglo.fr.

Ce rapport 2021, est présenté lors du Conseil communautaire de débat sur l'orientation budgétaire. En tenant compte des délais de préparation, il peut omettre certaines actions de la toute fin d'année. De plus, les chiffres et indicateurs concernent 2020, ceux de 2021 n'étant pas encore toujours connus.

1 - Le Cadre de référence national des projets territoriaux durables et Agendas 21 locaux proposent une grille de lecture autour de 5 éléments de méthode à mettre en œuvre et de 5 finalités auxquelles les actions doivent contribuer autant que possible.

L'AGGLO EXEMPLAIRE

L'Agglo s'est engagée dans une démarche d'exemplarité afin d'agir en interne pour un développement durable. Cette démarche s'appuie sur une politique d'écoresponsabilité clairement affirmée.

SUR LE PAPIER, L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE, LES FOURNITURES ET RESSOURCES

Le parc de copieurs a été renouvelé en 2020 avec des objectifs de réduction sur le papier consommé, sur le nombre d'ordinateurs par copieur, et sur le taux de recto/verso. En 2020, les objectifs de réduction des consommations de papier ont été atteints, mais pas ceux sur le nombre d'ordinateurs par copieur ni sur le taux de recto/verso.

L'Agglo travaille désormais sur une politique d'acquisition de matériels (ordinateurs et téléphones portables) issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

L'Agglo a également une politique de dons de gobelets réutilisables aux communes pour limiter leurs déchets internes. Les 1 000 conseillers communautaires et municipaux ont tous été équipés de gourdes en verre pour remplacer les bouteilles plastiques.

SUR LES ÉVÈNEMENTIELS

Mise à disposition des lots de vaisselle réutilisable pour les événements organisés par les structures de la direction des Familles, comme les crèches par exemple. Gobelets réutilisables et couverts en inox sont ainsi prêtés.

Marché public d'alimentation durable lancé par l'Agglo pour tous ses événements. Ouvert jusqu'en 2023, il permet à tous les producteurs situés dans un rayon de 30 km autour de l'agglomération et dans une démarche de circuit court d'être référencé. L'Agglo peut alors les consulter pour ses manifestations (déjeuners de travail, inaugurations, réceptions, festivals, etc.).

SUR L'ÉNERGIE ET LA MOBILITÉ

Continuité du plan pluriannuel d'entretien et du plan pluriannuel de sobriété énergétique pour les 600 bâtiments (dont 380 ERP mutualisés) de la Ville de Valence et de l'Agglo, à hauteur d'environ 3 millions € par an sur 5 ans. Un objectif annuel d'économie

de 150 000 € est prévu et a été largement dépassé en 2020, puisque ce sont 280 000 € qui ont pu être économisés (patrimoine Ville et Agglo).

Maintien d'une période de renouvellement du parc informatique à 7 ans pour limiter l'impact carbone. À l'issue de ce délai, le matériel est reconditionné puis donné aux écoles ou aux associations du territoire.

Intégration d'une carburant propre dans les marchés de collecte des déchets et d'acquisition de véhicules de la collectivité.

Réalisation d'un audit des déplacements internes pour travailler sur la transformation du parc auto de l'Agglo. Plusieurs axes identifiés donneront lieu à un plan d'action. En complément, l'Agglo a programmé l'acquisition d'environ 70 véhicules propres pour remplacer des véhicules thermiques de plus de 10 ans (soit environ 10 % du parc).



SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET L'ESPACE PUBLIC

Atteinte de l'objectif 0 phyto pour les espaces verts de l'Agglomération (sauf cimetières et terrains de sport).

Mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement lumière sur le territoire des communes : 12 500 points lumineux vont être ciblés pour être rénovés sur le mandat, les économies estimées s'élèvent à 1 million d'euros par an à la fin du mandat (à prix de l'énergie identique), et 6,3 millions de kWh économisés soit 568 tonnes de Co, non rejetées.

Installation de candélabres autonomes en énergie solaires. Certains installés aux abords d'arrêts de bus ne sont allumés que la nuit aux heures de passage. D'autres, dans des hameaux ont une puissance abaissée de moitié au milieu de la nuit, par exemple.

Installation de détecteurs de présence sur certaines zones, comme pour l'accès à la halte fluviale de Valence avec un éclairage à 30 % de sa capacité en permanence et 100 % lors d'une détection de présence. Des éclairages du même type équiperont bientôt les voies cyclables valentinoises : du plateau des Couleures vers Rovaltain, du boulevard Tézier vers le plateau de Lautagne, et dans la traversée du parc Jouvét par la Viarhona.

Coupe totale ou partielle de l'éclairage en milieu de nuit sur 35 communes, ce qui génère une économie d'énergie de près de 2 350 000 kWh par an, soit environ 35 000 € TTC.

DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Engagement de l'Agglo dans une démarche pilote pour favoriser l'achat de l'usage plutôt que l'acquisition du bien (principe de l'économie de la fonctionnalité, levier clé d'économie circulaire). Accompagnement réalisé pour le Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD).

Maintien des clauses sociales d'insertion en 2020 avec 11 164 h dans les marchés de l'Agglo, en forte baisse du fait des confinements et du contexte sanitaire.

Intégration ponctuelle de critères environnementaux dans certains marchés ciblés et accompagnement des directions souhaitant les développer.

1^{re} rencontre avec la fédération du bâtiment pour travailler au développement des clauses environnementales dans les marchés avec ces acteurs.

DANS LES RESSOURCES HUMAINES ET LA COMMUNICATION

Sensibilisation des agents à l'égalité Femme Homme, avec une exposition de photos de femmes remarquables, en collaboration avec la délégation départementale aux droits de la femme et à l'égalité. Cette exposition a eu lieu au siège de l'Agglo, à l'espace Jacques Brel.

Élaboration et mise à disposition de livrets numériques d'accueil pour les nouveaux agents et désignation d'un parrain qui accompagnera le ou la nouvelle arrivante dans sa prise de fonction. Continuité des sessions d'informations sur les grands programmes de l'Agglo.

Développement d'un poste de chargé de projet transition énergétique et écologique au sein de direction de la communication.

Création de temps de communication dédiés au développement durable : dépliant pédagogique résumant les actions fortes du Plan Climat, livret ludique pour les enfants sur l'alimentation locale, publications régulières sur les réseaux sociaux Instant nature, animations proposées par des partenaires...





ÉTAT DES LIEUX

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Plus d'1/2 milliard €

dépensé par les acteurs du territoire en achat d'énergie.

3 100 ménages informés ou accompagnés par Rénov'Habitat Durable

15 % de la consommation finale d'énergie du territoire couverte par la production d'énergies renouvelables.

280 000 € économisés en 2020 grâce aux travaux et actions menées dans le cadre du plan de sobriété énergétique

1 million KtCo₂ équivalent de gaz à effet de serre en 2013, dont 84% d'origine énergétique.

1 567 245 € affectés aux actions de rénovation et d'économie d'énergie en 2020

Plus d'1 habitant sur 7 est en situation de vulnérabilité énergétique.

106 jours de qualité de l'air moyenne, médiocre ou mauvaise en 2020, contre 134 en 2019, avec une baisse importante du dioxyde d'azote du fait du premier confinement.

Plus de 2°C d'augmentation moyenne de la température depuis 1960 sur l'Agglo.

42 000 points lumineux implantés sur la voie publique.

Comment l'Agglo contribue-t-elle à la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ?

ALLER VERS UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Mise en œuvre progressive des 82 actions du Plan Climat Air Énergie Territorial, voté le 4 avril 2019.

Suivi du cadre de référence pour l'évaluation des actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Organisation d'une visite annuelle du label Climat Air Énergie (anciennement Cit'ergie) et du comité de pilotage du PCAET.

Poursuite des démarches de prospection et de développement de nouveaux projets photovoltaïques par la SEML ROVALER :

- ▶ Centrales en toitures sur le patrimoine des communes de Valence Romans Agglo, sur des bâtiments agricoles existants, en collaboration avec la Chambre d'agriculture, ainsi que sur des bâtiments industriels et tertiaires ;
- ▶ Centrales en ombrières de parking dont le parc de stationnement P4 situé dans l'Ecoparc Rovaltain ;
- ▶ Centrales au sol sur des terrains dégradés, impropres à la production agricole. Un nouveau projet sur un ancien centre d'enfouissement de déchets a été identifié à Rochefort-Samson.

Continuité du Schéma Directeur des Énergies Renouvelables. Après un premier travail d'identification des potentialités du territoire en matière d'EnR, le SDER en 2021 s'est focalisé sur la mobilisation et des enquêtes auprès des acteurs du territoire et à l'identification de projets prioritaires et pertinents d'EnR. Sur 13 projets identifiés, 5 donnent lieu au démarrage d'études d'opportunités. L'ensemble des résultats est attendu pour le 1^{er} trimestre 2022.

Lancement d'une étude d'identification des gisements d'énergie renouvelable pour le réseau d'assainissement. L'objectif est de faire en sorte que l'exercice de la compétence assainissement soit neutre en émission de gaz à effet de serre.

Mise en production de la centrale photovoltaïque des Galles à Portes-lès-Valence. D'une surface de 3 ha, sa production attendue est d'environ 3,5 GWh soit l'équivalent de la consommation de 750 foyers.

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Élargissement du dispositif RenovHabitat à de nouveaux publics. L'Agglo s'est associée avec la communauté de communes Drôm'Ardèche et Royans Vercors Communauté pour s'inscrire dans le programme Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) porté par l'ADEME. Ce programme permet de nouveaux financements pour Renov'Habitat Durable et élargi les publics bénéficiaires aux habitants de ces trois intercommunalités ainsi qu'aux propriétaires de petits locaux tertiaires. Pour ces derniers, 20 conseils et 10 accompagnements sont visés en 2022.

Rénovation et accompagnement des logements et copropriétés. En 2021, 3 100 ménages ont été informés par le dispositif Rénov' Habitat Durable et 1 200 ont bénéficié d'un rendez-vous conseil personnalisé avec un chargé de rénovation énergétique. 500 ménages ont été accompagnés jusqu'aux travaux pour la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation à la perte d'autonomie et le développement d'une offre conventionnée, totalisant 6,5 M € de travaux subventionnés à 67 %. De plus, 257 logements sociaux ont été rénovés en norme BBC dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.





FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

Élaboration d'un Plan Vélo Intercommunal par Valence Romans Déplacements articulé autour des liaisons cyclables structurantes et répondant aux objectifs suivants :

- ▶ Relier les principales communes par des liaisons vélo intercommunales continues et sécurisées ;
 - ▶ Proposer un réseau cyclable clair, lisible et efficace ;
 - ▶ Augmenter la part modale du vélo utilitaire.
- Pour que VRD puisse se lancer dans cette élaboration, l'Agglo a acté en 2021 une modification de la compétence du syndicat, ce qui lui permet d'avancer sur cette stratégie dès 2022.

Ouverture d'une nouvelle station Vélo'box, située au chemin de ronde, à proximité des facultés, et de la Médiathèque Latour-Maubourg à Valence. La consigne est équipée de racks sur 2 niveaux avec une capacité de 20 vélos. Les utilisateurs de Vélos à Assistance Électrique bénéficient de 8 places équipées de borne de recharge. Autonome, son alimentation électrique est garantie par des panneaux photovoltaïques.

Organisation d'un atelier sénior d'une demi-journée pour permettre à ce public de prendre le bus pour la première fois, d'apprendre à décrypter un plan de réseau ou encore, de comprendre le fonctionnement des correspondances aux pôles d'échanges.

Mise à disposition de la nouvelle appli VRD Mobilités regroupant en un même outil les différents services de mobilités : bus, vélo en libre partage, autopartage...

Étude d'opportunité de mise en place d'une zone à faible émission. Dans le cadre de la feuille de route « Qualité de l'Air », l'Agglo réalise un diagnostic et une étude d'accompagnement. Objectif, vérifier l'opportunité de la mise en place d'une zone à faible émission-mobilités (ZFE-m), sur le territoire plus particulièrement impacté par la pollution de dioxyde d'azote, principal polluant dû au transport de véhicules à moteur, sur Valence et Bourg-lès-Valence. Les résultats sont attendus pour le 1^{er} semestre 2022. Actions menées en partenariat avec l'association Atmo Auvergne Rhône-Alpes et le Céréma.

Mise à jour de la carte stratégique de l'air (CSA). Également dans les actions de la feuille de route « Air », une Carte Stratégique de l'Air (CSA) a été élaborée en 2021 sur les données de polluants de l'air 2015-2019 dont dispose l'association Atmo. Il s'agit d'un outil cartographique qui permet d'établir un diagnostic air/urbanisme rapide et de hiérarchiser les zones du territoire sous l'angle de la qualité de l'air. Cette carte permet :

- ▶ d'identifier et de résorber les zones en dépassement des seuils réglementaires de la qualité de l'air,
- ▶ d'éviter d'exposer de nouvelles zones à la pollution,
- ▶ et de préserver les zones épargnées par la pollution atmosphérique.

Renouvellement de la convention avec la CRIIRAD La Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD) est une association créée après l'accident de Tchernobyl. Elle vise à réaliser des contrôles radiologiques indépendants permettant d'informer la population. L'Agglo soutient depuis plusieurs années la CRIIRAD à travers une convention de partenariat et de financement autour de 2 systèmes de surveillance de la radioactivité atmosphérique à Romans-sur-Isère et Valence.

FINALITÉ 2



ÉTAT DES LIEUX

Préservation de la biodiversité,
des milieux et des ressources

40 000 hectares
de surface agricole utile,
soit 47 % du territoire.

10 % des exploitations
agricoles sont en bio.

32 % des achats de la
cuisine centrale en bio, soit
un peu moins de 500 000 €/an.

5 500 repas servis chaque
jour par la cuisine centrale dans
63 restaurants scolaires.

1 603 km
de réseaux d'eaux pluviales
et d'eaux usées.

600 km de cours
d'eau dans le cadre de
la compétence Gemapi.

17 500 000 m³
d'eau collectée et traitée
dans les 3 principales stations
de traitement des eaux usées.

53 033 tonnes d'ordures
ménagères collectées.

400 km de sentiers de
randonnées gérés, entretenus
et balisés en 2021.

26 % de taux de boisement.

Comment l'Agglo contribue-t-elle à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ?

DÉVELOPPER UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Soutien et promotion des circuits courts

L'agriculture et l'alimentation locales sont à l'honneur avec le déploiement d'une plateforme web dédiée aux produits locaux. Mais également, avec le soutien des initiatives locales et des nouveaux porteurs de projet. L'opération « produits locaux à la carte » a permis d'accompagner les traiteurs et restaurateurs à s'approvisionner davantage localement. Création d'un marché public d'alimentation durable pour tous les événements organisés par l'Agglo (cf p.5).

Sensibilisation et information autour de l'agriculture locale.

Mobilisation des structures de proximité pour informer et accompagner les habitants dans leurs pratiques d'achats alimentaires et rencontres professionnelles. Accompagnement des collectifs et projets d'habitants, campagnes pédagogiques menées dans les écoles du territoire.

ZOOM

Reconnaissance nationale pour le Projet Agricole Alimentaire Durable de Territoire (PAADT)

Piloté par l'Agglo avec une cinquantaine de partenaires, porteurs de projets ou encore start-up, le PAADT est un projet local et partagé pour relever les défis pour une agriculture et une alimentation durables. Travail initié depuis 2015, le PAADT est désormais labélisé de niveau 2 par l'État. Ce label récompense les projets portés de façon ambitieuse, cohérente avec les objectifs nationaux et régionaux, et de façon collective et concertée. Cette labélisation implique un diagnostic partagé, la mise en œuvre d'actions concrètes et suivies, un plan de financement acquis, une animation vivante et un dispositif d'évaluation.

FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

Soutien à la préservation du foncier agricole et forestier et à l'installation.

Définition d'une stratégie foncière ambitieuse en lien avec les parcelles de l'Agglo : réalisation d'une étude de potentialité du foncier agricole. Accompagnement des communes dans leur démarche de planification urbaine : sensibilisation des élus sur la préservation et l'optimisation du foncier agricole. Élaboration d'un dispositif innovant pour le renouvellement des générations agricoles avec 3 piliers : promotion des métiers, ressources foncières et boîte à outils installation-transmission, qui s'appuie sur un Pôle de compétences multi-acteurs.

Plan d'actions de sensibilisation des communes à l'intégration des enjeux forêt-bois locaux

Avec son plan annuel d'actions forêt-bois, l'Agglo agit en faveur du développement des filières dans une logique de développement local et durable :

- ▶ diagnostic sur le foncier forestier et poursuite d'un accompagnement ciblé sur deux communes pour l'intégration des Biens Sans Maître et Vacants,
- ▶ rédaction d'un vademecum sur l'intégration des enjeux forestiers et filière bois dans les PLU,
- ▶ programme d'animation sur les enjeux du bois et de la forêt à destination des élus et techniciens, mais aussi, du grand public et des scolaires,
- ▶ finalisation d'un diagnostic sociologique des propriétaires forestiers du territoire et lancement d'actions sur la base de ses constatations,
- ▶ réalisation d'une étude comparative des modes d'exploitation forestière en futaie irrégulière versus coupe de taillis.

Déploiement du nouveau Plan Pastoral Territorial

Animation territoriale en faveur du multiusage des espaces pastoraux :

- ▶ formation des acteurs du tourisme (clubs pédestres et hébergeurs) aux comportements à tenir face aux chiens de protection,
- ▶ réalisation d'un diagnostic sur les conflits d'usage entre sports de nature et activité pastorale, au travers de la réalisation d'un atlas cartographique
- ▶ attribution d'aides aux collectifs pastoraux (reconquête d'espaces pastoraux, abreuvement, clôture),
- ▶ animations dans les classes de primaire dans le cadre de la campagne pédagogique d'éducation à l'environnement.

ASSURER ET COORDONNER UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

Lancement des actions du deuxième contrat Eau de l'Agglomération signé avec l'Agence de l'Eau.

Ce nouveau contrat marque la volonté renouvelée d'asseoir une stratégie commune de lutte contre les pollutions domestiques, industrielles et agricoles de l'eau, de préservation et de restauration des eaux superficielles et souterraines, des milieux aquatiques et des zones humides sur le territoire.

Harmonisation de la compétence assainissement

Désormais entièrement intercommunale, avec notamment la mise en place d'un tarif unique de la redevance assainissement pour tous les usagers. Un guide pratique de l'assainissement est diffusé aux communes pour les aider à trouver réponses à leurs questions et le bon interlocuteur au sein de la régie.

Élaboration d'une stratégie foncière « eau »

Réalisation d'une 1^{re} étude en 2020 pour définir des secteurs à enjeux « eau » (ressource, milieux et inondation), complétée par une 2nde étude opérationnelle lancée en 2021 pour tester des outils fonciers sur 2 secteurs pilotes.

SENSIBILISER À UNE AGRICULTURE DURABLE LIÉE À LA PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Le programme agriculture durable et eau

se décline en différentes actions : information sensibilisation des agriculteurs et acteurs forestiers, accompagnement technique, évolutions des pratiques vers l'agroécologie et démonstrations de matériels innovants... De 2017 à 2021, 260 agriculteurs se sont engagés dans la démarche. Opération menée avec la Chambre d'agriculture et Agribiodrôme.

Poursuite de l'observatoire de l'eau avec, en 2021, 28 points de suivi en eaux souterraines et 11 points en eaux superficielles.

LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET INDUSTRIELLES

101 installations d'assainissement non collectif de particuliers ont été réhabilitées en 2020, soit presque le double qu'en 2019.

Déploiement d'un nouvel outil informatique

permettant d'améliorer l'efficacité de la direction de l'assainissement pour la transmission des avis de conformité, lors des demandes d'autorisation d'urbanisme sur la partie assainissement et gestion des eaux pluviales.

Réalisation d'une campagne de diagnostic initial des installations d'assainissement non collectif sur la commune de Chatuzange-le-Goubet.

Élaboration d'une stratégie de gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Cette stratégie, assortie d'un plan d'action acté par l'Agglo fin 2021, s'organise autour de 3 axes :

- ▶ adaptation au changement climatique,
- ▶ gestion des eaux pluviales à la source, favorisant l'infiltration en surface, les solutions végétales et les aménagements multifonctionnels, et réduisant l'imperméabilisation des sols,
- ▶ maîtrise des ressources et des coûts pour la collectivité.

Finalisation de la prospective financière

de l'assainissement avec un nouveau tarif cible et un programme pluriannuel d'investissement intégrant les travaux de mises aux normes et un niveau adapté de gestion patrimoniale. Cette politique de gestion patrimoniale des réseaux et d'équipements donne davantage de visibilité aux communes sur les secteurs où les réseaux devront être renouvelés prioritairement. Elle vise également à se dégager, progressivement et en partie, des programmes de voirie des communes.

PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES

Poursuite de l'entretien des boisements de berges

sur les cours d'eau de l'Agglo. Cette démarche s'appuie sur les plans pluriannuels d'entretien sur cinq ans. Au Nord de l'agglomération : affluents de l'Isère, au Sud : affluents du Rhône.

ZOOM

Lutter contre le risque inondation

Déploiement des deux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) qui prendront fin en 2022. Projet sur l'Écoutay de champs d'inondation contrôlée à Beaumont-lès-Valence.

Suite de l'opération ALABRI (Accompagnement pour l'adaptation du Bâti au Risque Inondation) qui s'arrêtera début 2022. Le nombre de diagnostics devrait dépasser les 300 réalisations.

Assistance aux communes pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) avec des exercices de terrains et plusieurs sessions de formation pour les élus et agents.

Poursuite des diagnostics complets des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques (barrages) sur le territoire. Le dépôt du premier dossier auprès de la DDT a été effectué en décembre pour les ouvrages de protection de la Savasse.

Aménagement de la rivière Joyeuse avec la poursuite du projet d'aménagement de la rivière en vue de la prévention des inondations et de la restauration physique de la rivière. Continuité des négociations amiables d'échange et d'acquisition foncières nécessaires au projet.

Aménagement de la rivière Barberolle avec la poursuite de la mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage et de l'étude pour la définition du programme d'aménagement et restauration physique du bassin versant.

Finalisation des aménagements du Guimand pour le rétablissement de la continuité écologique sur 3 ouvrages franchissables sur la rivière à hauteur des communes de Montélier et Charpey. Et restauration morpho-écologique et du profil en long du Guimand à Saint-Vincent-la-Commanderie.

Préservation des zones humides. Lancement de l'étude pour l'élaboration du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du territoire. Poursuite du plan de gestion pour la restauration des fonctionnalités naturelles de la zone humide de la Véore et actions de maîtrise foncière. Procédure de demande d'intégration du site de la ZH de la Véore au réseau des Espaces Naturels Sensibles locaux du Département de la Drôme. Poursuite de la démarche de gestion, de préservation et de valorisation de l'Espace Naturel Sensible local du Lac de Couleures, entre autres, au travers de la préparation d'une étude d'éco interprétation pour sa mise en valeur qui débutera début 2022.

Trame turquoise et Marathon de la biodiversité
La phase étude et de modélisation du programme de restauration de la trame turquoise de la Véore et du Guimand a été finalisée en 2021. L'Agglo est lauréate de l'appel à projets Eau et biodiversité de l'Agence de l'eau. 400 000 € à la clé sur quatre ans pour réaliser des aménagements pour la trame turquoise sur la Plaine de Valence. Sous l'appellation « Marathon de la biodiversité », l'Agence de l'eau challenge les collectivités lauréates. L'Agglo relève le défi pour planter 42 km de haies d'ici 2025 et créer 42 mares.

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES NATURELS ET LES PAYSAGES

Animation du site Natura 2000. L'Agglo anime un comité de pilotage intégrant tous les acteurs usagers des espaces inclus dans le périmètre Natura 2000. Celui-ci est situé sur les Sables de l'Herbasse et les Balmes de l'Isère. Ce comité conduit à des actions de Protection d'habitats naturels, sensibilisation, évaluation d'incidences, etc.

Finalisation de l'Atlas de la biodiversité sur 18 communes. En partenariat avec le Parc Naturel Régional du Vercors en animation commune. Réalisation d'un inventaire des habitats naturels et d'espèces à enjeux, sensibilisation et mobilisation des habitants et des élus.

Poursuite de la mission d'architecte conseil auprès des particuliers et des communes. Objectif : réalisation d'aménagements de qualité qui prennent en compte les problématiques énergétiques et paysagères.

Structuration et valorisation du réseau de boucles de randonnées. 400 km d'itinéraires ont été balisés et entretenus en 2021 (250 en 2020). Trois nouveaux itinéraires sont valorisés en Bons Plans à Pied, édités par le Conseil départemental de la Drôme. Le maillage du territoire par des liaisons entre les itinéraires et les communes est en cours. Le tracé de la future extension du GR93 (traversée Ouest-Est du Vercors) entre Valence TGV a été validé avec le PNR du Vercors et la Fédération Française de Randonnée. Les travaux ont commencé.

Contribution à un programme scientifique de suivi de la biodiversité. Il concerne les sols de plusieurs types de cultures représentatifs des activités du territoire : grandes cultures, viticulture, etc. À noter aussi, le lancement d'un suivi scientifique des zones humides (ENS des Couleures et Véore) et des cours d'eau restaurés, au travers d'inventaires faunistiques et pédologiques.

Lancement d'un Plan Paysage de La Raye et des Monts du Matin. En partenariat avec le Parc Naturel Régional du Vercors, l'Agglo a été lauréate d'un appel à projet national pour la mise en place d'un plan Paysage déployé sur 14 communes au pied du massif du Vercors. Celui-ci vise à partager le paysage vécu par les habitants et les élus, d'en cerner les évolutions souhaitées pour aboutir à un plan d'actions partagé. De nombreuses animations auront lieu d'ici à 2023.



Diagnostic en vue d'une candidature au label Territoire Engagé pour la Nature. En 2021, l'Agglo s'est engagée dans un important travail de recensement des différentes actions menées en faveur de la biodiversité afin de préparer une stratégie, une organisation de la gouvernance et un plan d'actions à 5 ans. L'objectif étant de candidater au label national Territoire Engagé pour la Nature.

AGIR POUR LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Coordination des actions de lutte contre la prolifération de l'ambroisie. Accompagnement des référents communaux. Aide au repérage des parcelles infestées. Sensibilisation de la population. Communication sur le site web et l'application gratuite signalement-ambroisie afin que chacun puisse participer activement à la lutte. En 2021, 30 communes sur 54 sont accompagnées.

SENSIBILISER LES CITOYENS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Organisation de campagnes pédagogiques sur la protection de l'environnement du CE2 au CM2.

Elles portent sur l'eau et les milieux aquatiques, le risque inondation, l'agriculture durable et l'alimentation, le pastoralisme, la biodiversité, la transition énergétique, la forêt, la coopération... 72 classes de primaire se sont inscrites sur l'année scolaire 2020-2021 et 110 sur la suivante.

Réalisation d'un site naturel d'accueil pédagogique à La Baume-Cornillane. L'envolée des trois cornilles proposera trois parcours destinés prioritairement aux écoles : un parcours sur le milieu (environnement, faune, flore), un parcours sur l'histoire et la géologie,

et un parcours d'orientation. Le site sera accessible au printemps 2022.

Sensibilisation du grand public à la richesse et la vulnérabilité de la nature. Organisation d'émissions de radio autour de l'alimentation, d'un théâtre-forum avec des jeunes, animations autour du jardin avec les familles...

Des produits locaux à la carte et à la fête

Mise en place de rencontres professionnelles « Des produits locaux à la carte ! » afin de favoriser le lien entre producteurs locaux et traiteurs restaurateurs - grossistes. En 2021, la démarche « Des produits locaux à la fête ! » a permis d'élargir le sujet aux acteurs de l'événementiel par le biais d'un accompagnement à l'approvisionnement local au sein de leurs espaces de restauration.

Place aux circuits courts. Accompagnement de projets structurants en circuits courts : Conserverie mobile et solidaire, Ceinture Verte, boulangerie solidaire, émergence d'un magasin collectif, structuration de filières en lien avec la restauration collective, les industries agro-alimentaires, etc.

Observatoire de la Biodiversité. Lancement de l'observatoire de la biodiversité consistant à la création d'un site internet participatif sur lequel les habitants peuvent participer directement à des relevés naturalistes. Le site proposera à terme l'ensemble des connaissances sur le territoire de l'agglomération. L'observatoire s'accompagne également d'animations de sensibilisation à la biodiversité à destination du grand public.



FINALITÉ 3



ÉTAT DES LIEUX

Épanouissement
de tous les êtres humains

7 piscines dont un
centre aqualudique de 3 800 m².

13 projets aidés
pour la culture et les territoires.

14 médiathèques
plus de 35 000 usagers,
près d'1,5 millions de prêts,
14 000 documents
numériques disponibles.

Plus de 18 000
scolaires accueillis dans le
réseau de lecture publique.

Près de 8 700
personnes accompagnées
en visite par le service
patrimoine dont plus
de 2 500 scolaires.

Plus de 33 432
visiteurs au Cpa depuis
sa réouverture.

Près de 2 000
inscrits au Conservatoire
sur l'année 2020/2021
sur les 2 sites.

Comment l'Agglo contribue-t-elle à l'épanouissement de tous les êtres humains ?

ANIMER UN RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Ouverture à Valence du nouvel équipement de Latour-Maubourg. Ce bâtiment accueille désormais, sur plus de 6 000 m² et cinq niveaux, la médiathèque François Mitterrand, les archives communales et intercommunales ainsi que le Point Info Jeunes. La politique de médiation culturelle et numérique de l'Agglo est ainsi largement amplifiée rencontrant un réel succès malgré le contexte sanitaire.

Déménagement dans des locaux neuf de la médiathèque de Valence sud. Après quelques mois de travaux, cette médiathèque est installée dans de nouveaux locaux, plus fonctionnels, plus lumineux. L'offre s'est étoffée avec notamment une salle permettant l'accueil de spectacles (capacité 60 personnes) et une salle multimédia.

Nouvelle médiathèque à Saint-Marcel-lès-Valence Six fois plus grande que l'ancienne bibliothèque, la médiathèque propose plus de 12 000 documents : livres, dvd, livres audios, revues... Gérée directement par la commune, elle s'appuie sur un solide réseau de bénévoles qui aide notamment à l'accueil des scolaires.

SOUTENIR L'ACCÈS À LA CULTURE ET L'ART POUR TOUS

Poursuite de la dématérialisation des inscriptions et réinscriptions au Conservatoire. Systématisation du paiement en ligne y compris pour les locations d'instruments, inscription en ligne pour les groupes d'éveil et de formation musicale.

Création d'un site internet unique pour le Conservatoire. Mise en place d'un auditorium virtuel qui permet de diffuser certains concerts ou événements du Conservatoire.

Informatisation de toutes les salles de cours afin de favoriser le e-learning et d'accentuer la transition numérique.

Inauguration du parc urbain de La Cartoucherie à Bourg-lès-Valence. Ancienne friche industrielle, le site situé en contrebas du bâtiment principal de La Cartoucherie est devenu en 2021 le Parc Bernard Piras. Dans un style qui préserve les traces d'un patrimoine industriel majeur, et en écho aux activités du pôle actuel, le parc propose une scène et un bel espace de détente et de jeux de 2,4 hectares avec ses coteaux ombragés, sa grande prairie, sa promenade du canal, sa terrasse et ses grandes tables. Des jeux sonores et optiques permettent notamment de se familiariser avec la conception des films d'animation. Des pupitres jalonnant le site retracent son histoire, de l'activité agricole à la filature textile, de la cartoucherie nationale jusqu'à l'image animée.

Lancement de la 7^e édition de l'appel à projets Culture & Territoires. Les projets doivent impliquer au moins deux communes dont une en milieu rural autour d'un temps artistique fort et de la médiation, pour 2021. En 2020, 13 projets ont été soutenus à hauteur de 44 000 € au bénéfice de 28 communes.

Élargissement et renouvellement du Chemin des artistes. En 2021, l'évènement d'arts plastiques « Chemin des artistes » s'est renouvelé avec un nouveau nom et l'ouverture à la participation des communes de moins de 10 000 habitants, un site internet dédié et des parcours vélo et patrimoine, sans oublier des animations pour les artistes en herbe. Onze nouvelles communes se sont engagées cette année, pour 28 participantes au total.

FAVORISER L'ACCÈS AU SPORT POUR TOUS

Découverte de natation handisport à la piscine Jean Pommier pour la journée internationale des personnes handicapées. Des activités ludiques et adaptées à tous les âges et tous les types de handicap ont été proposées.

Ouverture complète de la piscine Camille Muffat à Portes-lès-Valence. Accessible à tous les publics, mêlant bassin de natation de 25 m et bassin d'apprentissage, et 1 400 m² d'espace extérieurs diversifiés (espaces verts, solarium, jeux d'eau...). L'équipement est aussi remarquable pour son filtrage céramique très performant, peu gourmand en eau et très innovant. Seulement 5 piscines en France en sont équipées. Ou encore, sa gestion de l'énergie avec des capteurs solaires permettant de préchauffer l'eau sanitaire et les bassins et un système de ventilation pour refroidir la halle l'été. Son ouverture marque l'aboutissement du Plan Piscines de l'Agglo, mis en route depuis 4 ans.

LA PARTICIPATION DE TOUS LES ACTEURS

Installation du nouveau conseil de développement (CODEV) de l'Agglo. Instance participative qui regroupe 150 citoyens de tous âges et de tous horizons fortement impliqués dans la vie locale. Le Codev a pour objectif de renforcer la proximité et mener une réflexion au plus proche des préoccupations des citoyens. Il s'organise en 4 collèges dont les thématiques sont étroitement liées au projet de territoire 2020-2030 : transition écologique, responsabilité sociale et environnementale, équilibre territoriaux et mobilités, formation insertion et attractivité, évolution du cadre de vie et adaptation des services à la population à l'horizon 2030.

FINALITÉ 4



ÉTAT DES LIEUX

Cohésion sociale et solidarité
entre les territoires
et les générations

32 multi-accueils collectifs.

8 lieux d'accueil
enfants-parents.

11 relais d'assistantes
maternelles.

28 millions €
pour la petite enfance.

6 points jeunes
pour les 12-17 ans
et 1 Point Jeunes mobile.

1 Point Information
Jeunesse à Valence.

14 habitats adaptés pour les
gens du voyage se sédentarisant.

327 nouveaux logements
locatifs sociaux financés en droit
commun (85% de l'objectif PLH).

365 logements de 2
copropriétés accompagnées
dans le cadre des Plans
de Sauvegarde destinés
à redresser leur situation
et les accompagner vers
une rénovation.

Comment l'Agglo contribue-t-elle à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ?

AGIR DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Suivi et portage du contrat de Ville de l'Agglo

8 actions relatives à l'habitat et au développement économique ont été financées dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville.

Mise en œuvre du « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ». Ciblant les 4 quartiers de la politique de la Ville de Valence et de Romans-sur-Isère, il engage l'Agglo à hauteur de 21 millions € pour améliorer et valoriser ces quartiers.

ASSURER DES LOGEMENTS DIGNES ET ACCESSIBLES À TOUS

Réhabilitation des logements du centre-ville de Valence.

L'Agglo, en lien avec de nombreux partenaires, a inauguré en 2021 le lancement d'un nouveau programme d'aides à la rénovation de logements dans le centre ancien de Valence, nommé « Le Centre de Valence se transforme ». Un accompagnement, des conseils et 8,5 millions d'euros d'aides mobilisées pour les propriétaires souhaitant améliorer leur logement, entre 2021 et 2025. Objectif visé : 422 logements anciens rénovés et plus de 80 logements vacants remis sur le marché.

Construction de 8 habitats adaptés à Saint-Marcel-lès-Valence pour les gens du voyage sédentarisés.

Ces habitats adaptés sont une réponse face à la sédentarisation d'un nombre croissant de membres de la communauté des gens du voyage mais qui ne peuvent pas être accueillis durablement sur les aires, réservées aux voyageurs. Ils combinent sur le même site un accès à un habitat en dur et un habitat mobile (caravane). Après 6 logements à Valence en 2020, les travaux des 8 habitats adaptés à Saint-Marcel-lès-Valence ont démarré en 2021 pour une mise en service début 2022.

ASSURER LES CONDITIONS D'ÉPANOUISSEMENT DE LA PETITE ENFANCE À LA JEUNESSE

Une consultation élargie pour l'élaboration d'un nouveau projet de service.

Élaboration d'un nouveau projet de service pour le pôle Petite Enfance avec chacun des 550 agents du pôle. Plus de 100 propositions ont été remontées. 7 axes principaux :

- ▶ Simplifier le parcours des familles
- ▶ Rééquilibrer l'offre de garde sur le territoire

- ▶ Mieux accompagner la parentalité pour mieux prévenir ou prendre en charge les difficultés
- ▶ Développer la complémentarité de l'offre proposée aux familles
- ▶ Valoriser et faire savoir notre savoir faire
- ▶ Soutenir les équipes pour mieux soutenir les familles
- ▶ Mieux accueillir les enfants et prendre en compte leurs besoins spécifiques.

Ouverture d'un nouvel espace petite enfance à Malissard.

Le nouvel espace Petite Enfance a ouvert ses portes rue des Étoiles en 2021 et réunit en un même lieu le multi-accueil associatif et le Relais d'Assistant(e)s maternel(le)s de l'Agglo. 24 enfants peuvent y être accueillis, soit 9 de plus que précédemment. À l'extérieur, près de 600 m² sont aménagés, préau compris, pour les activités en plein air.

Extension et réhabilitation de la Maison de l'enfance de Bourg-de-Péage.

L'espace a été agrandi avec une mise aux normes des espaces de travail, l'augmentation de la capacité d'accueil du multi-accueil passant de 20 à 30 places, et la création d'un espace dédié aux activités Petite Enfance en complément du multi-accueil collectif permettant une meilleure optimisation des locaux.

Un livre « transitionnel » co-construit pour l'accueil des tout-petits.

En 2018, les assistantes maternelles du RAM de Romans avaient réalisé un livre adapté au public des tout-petits. Dans le but de favoriser la séparation parent-enfant la plus sereine et rassurante possible, l'Agglo a souhaité se saisir de ce livre comme objet transitionnel entre la maison et le lieu d'accueil. Il est désormais offert aux nouvelles familles accueillies pour que l'enfant retrouve l'objet aussi bien dans son lieu d'accueil que chez lui. Le visuel du livre est affiché dès l'entrée de la structure.

Le maintien de l'accueil ou des activités en confinement.

Lors du confinement du mois d'avril 2021, un service minimum d'accueil a été mis en place dans deux espaces de Romans et Valence pour les enfants des personnels prioritaires. Les ateliers collectifs n'étant pas maintenus, les animatrices des RAM ont proposé des ateliers et animations à distance aux assistantes maternelles qui continuaient à accueillir à leur domicile.

L'Agglo récompensée pour la créativité des animatrices du RAM de Chabeuil.

Quatre assistantes maternelles de l'Agglo ont remporté un Girafe Awards (trophées de la créativité des



professionnels de la petite enfance), pour leur installation sensorielle « Rigol'eau ». Ce dispositif a la particularité d'avoir été co-construit à distance par les équipes qui ne pouvaient pas se rencontrer du fait du contexte sanitaire, puis assemblé par la mise en commun des « bouts » de chacun une fois les rencontres à nouveau possibles. Le parcours sera mis à disposition des autres RAM et crèches de l'Agglo sous forme de parcours itinérant.

Des concerts dans des multi-accueils. Pour la deuxième année consécutive, l'Agglo a proposé en 2021, en partenariat avec La Cordonnerie, des concerts itinérants dans trois multi-accueils du territoire, pour un spectacle piano-voix surprenant d'une demi-heure environ suivi de temps d'échanges.

Prolongation de la participation au programme international de recherche ISAJE*. Valence Romans Agglo est la première collectivité à participer à cette recherche sur l'Investissement Social dans l'Accueil du Jeune Enfant* (ISAJE). Un programme de recherche ambitieux qui vise à évaluer l'impact d'un accueil en crèche sur les enfants de milieu défavorisé avec une évaluation des effets sur l'enfant à 3 ans mais aussi, une identification des effets sur la famille (insertion professionnelle, bien-être, égalité au sein du couple). Initialement prévue pour s'arrêter cette année, l'Agglo a été sollicitée pour prolonger sa participation en 2021.

Le Pop Corn, nouveau Point Information Jeunesse mobile. Les équipes vont à la rencontre des jeunes dans les zones géographiques encore peu touchées par le PIJ central de Valence et les 6 relais communaux. Installé dans une caravane baptisée Pop Corn, ce Point jeunes mobile va désormais au plus proche des 11 à 17 ans dans 11 communes de l'agglomération, les plus éloignées des deux villes centre.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Soutien à la campagne Ruban blanc contre les violences faites aux femmes, avec une campagne d'affichage de portraits de citoyens qui s'engagent contre les violences faites aux femmes, la signature de chartes d'engagement et la distribution de pin's et rubans blancs. L'Agglo, en partenariat avec REMAID, le Handball Club de Bourg de Péage et celui de Valence et le Club VRDR, a permis à plusieurs femmes victimes de violence, de pouvoir assister aux événements sportifs du mois de novembre, et les clubs ont relayé les messages auprès de leur public.

FINALITÉ 5



ÉTAT DES LIEUX

Transition vers l'économie circulaire

239 kg

par an et par habitant de déchets non valorisés collectés en 2020, contre 244 au niveau national.

37,5 % d'achat de bio

dans la restauration scolaire soit l'équivalent de 2 aliments bio par jour dans les menus, et 44,5 % d'achat de produits de qualité.

Plus de 2 800

créations

d'entreprises

en 2020.

5 pôles de

compétitivité

labellisés : Minalogic, Tenerrdis, Plastipolis, Trimatec, Terralia.

**Agglo la plus
attractive
de France**

dans sa catégorie, pour la deuxième année consécutive, (baromètre Arthur Loyd 2021).

Une dizaine

de projets

soutenus et accompagnés chaque année par l'incubateur GENE0.

56 espaces

économiques

à vocation industrielle, artisanale, logistique, tertiaire, commerciale...

Comment l'Agglo contribue-t-elle à la transition vers l'économie circulaire ?

VALORISER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET ACCOMPAGNER L'EMPLOI

Finalisation de la stratégie foncière à destination des activités économiques. Cette stratégie portée transversalement, par la direction Habitat et Urbanisme et le Département Développement économique et Attractivité, vise à optimiser le foncier consommé au sein des Zones d'Activité Economique (ZAE). Validation politique prévue pour 2022.

Réalisation d'une étude sur l'attractivité, avec de premiers résultats sur 2021 et un plan d'actions en 2022. Organisation de l'UP'percut camp, avec l'installation d'un comité scientifique international de 12 experts qui vise à observer le territoire et ses start-up créées par des citoyens-entrepreneurs.

Première promotion d'entrepreneurs à impact positif par Ronalpia et FabT, autour de quatre critères : modèle économique viable, réponse à un aspect sociétal avec engagement citoyen, impact environnemental et impact territorial. 10 projets ont été retenus.

Mise en action d'Harmonie 2030. Une gouvernance partagée en vue de définir la stratégie économique de demain, avec l'activation de 8 chantiers thématiques autour de l'attractivité, l'innovation, le partage et la transformation des pratiques.

Finalisation du projet d'autoconsommation collective sur Rovaltain. Démarche innovante qui vise à partager la production d'énergie renouvelable d'un site aux autres entreprises de la zone plutôt que d'injecter le surplus de production dans le réseau national. Le projet devrait être opérationnel dès 2022.

S'INSCRIRE DANS UNE LOGIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Inscription dans une démarche formalisée et ambitieuse d'économie circulaire, avec les acteurs économiques du territoire. 2021 est consacrée à la réalisation d'un diagnostic des pratiques internes à la collectivité, et à la mise en place d'une dynamique territoriale en mobilisant les communes et les acteurs économiques. La démarche, qui vise la labélisation nationale par l'ADEME, devra aboutir en 2022 sur un programme d'action coconstruit d'éco-exemplarité de la collectivité et d'animation territoriale pour accompagner les acteurs économiques dans leur transition, après une étude sur les ressources stratégiques du territoire et les flux de ressources entrants/sortants. En parallèle, un groupe de travail

dédié à l'écoresponsabilité et l'économie circulaire des acteurs économiques a été constitué dans le cadre des groupes de travail d'Harmonie 2030. La démarche d'économie circulaire de l'Agglo a, quant à elle, été présentée aux acteurs du BTP lors des rencontres de l'assainissement.

Réutilisation et valorisation des jouets et équipements des crèches. De nombreux équipements et jouets qui n'allaient pas ou plus servir ont été rassemblés dans un lieu unique de stockage pour permettre leur réutilisation dans d'autres crèches. Les éléments n'étant plus aux normes pour l'usage en collectivité ou abimés ont été distribués à Emmaüs et la Recyclerie verte. Les objets cassés mais valorisables seront collectés. En 2021, un bâtiment a été mobilisé pour le « showroom » et un suivi précis des objets qui rentrent et qui sortent.

Poursuite du déploiement des actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en coopération avec le SYTRAD.

ZOOM

Soutien et déploiement au compostage

L'Agglo a souhaité renforcer sa politique de promotion du compostage, avec :

- ▶ La mise à disposition gratuite de composteurs dès le 4 octobre 2021. 2 100 composteurs réservés en 2 mois !
- ▶ Le lancement d'un nouvel appel à projets pour l'implantation de sites de compostage collectif en partenariat avec la Ville de Valence ; 6 sites validés fin 2021 sur les 18 proposés.
- ▶ L'inauguration de 4 sites de compostage collectif : 1 en structure et 3 en pied d'immeuble. D'autres ouvertures sont prévues mais ont dû être reportées faute de livraison du matériel, en raison de la pénurie sur le bois.

Ouverture d'un conteneur réemploi pour accueillir les dons des usagers dédié à l'Association des Paralysés de France (APF) France Handicap de Valence à la déchèterie de Valence-le-Haut.

Intégration d'un volet prévention dans le futur marché de collecte des déchets ménagers et assimilés (CPDMA)

Candidature, via le SYTRAD, à l'appel à candidature de l'ADEME sur l'expérimentation OUI PUB, qui vise à interdire la distribution d'imprimés publicitaires non adressés, sauf lorsque l'autorisation de les recevoir est indiquée de manière visible sur la boîte aux lettres.

ZOOM

Le tri se simplifie

Depuis le 4 octobre 2021, l'Agglo est passée à l'extension des consignes de tri : 100% des emballages et papiers se trient dans le conteneur jaune. Les conteneurs bleus ont donc été progressivement retirés, et les conteneurs de tri jaunes ont été uniformisés et densifiés. Et pour lever les doutes sur ce qui se trie ou non, un nouveau mémo tri a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

AMÉLIORER LA COLLECTE ET LE TRI DES DÉCHETS

Optimisation de la collecte des déchets avec des réductions de fréquence de collecte, la rationalisation des tournées et la mise en œuvre de la stratégie de collecte validée par les élus en mars 2017.

Densification du parc de points d'apport volontaire de tri et de conteneurs semi-enterrés des ordures ménagères résiduelles. En 2021, 40 nouveaux points de tri ont été créés, soit 81 de plus depuis 2019, et 120 conteneurs semi-enterrés pour les OMR, soit 320 depuis 2019.

Poursuite du développement des filières de valorisation en déchèterie, avec la mise en place d'une benne mobilier à L'Écançière. Toutes les déchèteries en sont donc dorénavant équipées.

Modification des heures d'ouverture de certaines déchèteries afin d'optimiser les plages d'ouverture.

Poursuite de l'amélioration des conditions de travail du personnel de collecte avec notamment la réalisation d'un diagnostic des rues collectées en marche arrière.

Rationalisation du mode de gestion des déchèteries en fonction de la répartition géographique de ces dernières.

Nouvelles conditions de gestion de l'amiante lié pour un système plus sécurisé. Fin de la dépose en déchèterie et passation d'un marché permettant aux particuliers d'aller déposer directement chez un

prestataire privé, avec une prise en charge partielle des coûts par la collectivité.

Nouvelle organisation pour le dispositif de bennes mobiles afin de proposer un service plus qualitatif (augmentation du nombre de flux) couplé à la participation de la Recyclerie Nouvelle'R.

Campagne de lavage des bacs de regroupement et conteneurs d'apport volontaire.

SENSIBILISER LES CITOYENS ET LES ACTEURS LOCAUX AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sensibilisation des citoyens au tri et à la prévention des déchets. En 2020, 1 620 personnes ont été sensibilisées à la bonne gestion de leurs déchets et leur prévention. Malgré le contexte sanitaire de 2020, 16 manifestations ont été dotées en matérielle de tri et accompagnées.

Campagne de communication sur le passage en Extension de Consignes de Tri (ECT) et multimatériaux : envoi d'un courrier avec mémo tri dans tous les foyers, campagne d'affichage, flocage des camions de collecte...

PROPOSER UNE RESTAURATION COLLECTIVE BIO ET LOCALE

Développement des produits locaux et bio dans la restauration collective. Dans les cantines scolaires, accueils de loisirs, portage à domicile... Accompagnement des communes, des services de l'Agglo et des producteurs. Aide à la structuration de filières en lien avec les producteurs et les plateformes logistiques. Sensibilisation des convives et formation du personnel des cantines. Soutien à la création d'une boulangerie solidaire dédiée à la restauration collective.

Succès des menus végétariens proposés quotidiennement dans la restauration scolaire. Environ 30 % des repas sont végétariens à l'échelle de l'Agglo, et la création de ces menus a même fait augmenter le nombre d'inscrits aux cantines. Autre bénéfice, la quantité commandée de viande étant plus faible, celle-ci est de meilleure qualité et provient davantage des producteurs locaux qui peuvent répondre à ces marchés du fait de quantités moindres (producteur bio).

« Le Grand Repas », un menu étoilé pour les enfants Participation à l'événement national qui propose de partager, localement, un même menu conçu à base de produits locaux et de saison. Les enfants des crèches et des écoles de l'Agglo ont ainsi dégusté, le même jour, un menu local élaboré par un duo de chefs locaux, Philippe André et Julien Allano, étoilé. L'événement a été marrainé par la cheffe Anne-Sophie Pic. Dans les crèches familiales Les Petits Pas et Pain d'Épices, les assistantes maternelles ont mis la main à la pâte grâce aux recettes diffusées pour l'occasion.

FOCUS

SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2022-2026

Après le contrat Enfance- Jeunesse 2019-2022 qui offrait un soutien financier aux structures de la petite enfance et aux accueils de loisirs et de jeunes sur le territoire, l'Agglo et la CAF ont contractualisé en 2021 une Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention élargit considérablement le partenariat entre les deux entités, en définissant un projet social de territoire allant de la petite enfance, enfance et jeunesse jusqu'à l'accès aux droits, l'inclusion numérique ou encore, l'accès au logement.

Sur 2020 et 2021, de nombreux acteurs du territoire et élus ont été associés à son élaboration pour définir une vision partagée et des feuilles de route thématiques opérationnelles.

Ainsi, pour les 5 prochaines années, le projet social de territoire s'appuiera sur quatre axes stratégiques :

- ▶ Adapter et conforter une offre de service équilibrée sur le territoire ;
- ▶ Faciliter l'accès à l'information et aux services pour tous ;

- ▶ Développer les coopérations et les innovations ;
- ▶ Favoriser les liens sociaux, les solidarités et les initiatives des habitants et partenaires.

Concrètement, pour les crèches, cela peut se traduire par la création de places, l'accueil en crèche ou centre de loisirs d'un enfant en situation d'handicap, des places à vocation d'insertion professionnelle... Ce peut être aussi le développement d'actions itinérantes menées par les centres sociaux, des opérations d'éducation aux médias et au numérique pour les jeunes, la création d'une ludothèque. Ou autres projets possibles, l'accompagnement à la parentalité pour l'insertion des gens du voyage, le soutien aux projets d'auto-réhabilitation de logements, etc.

La CTG va donc au-delà d'une simple convention financière, mais fait évoluer les modalités d'accompagnement financier de la CAF. Elle permet de mieux accompagner dans le temps les projets nécessaires pour l'équilibre social du territoire.



ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE 2020-2030 BÂTI AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans la continuité du précédent projet de territoire, l'Agglo a adopté en 2021 son nouveau projet de territoire 2020-2030. Celui-ci s'est construit en s'appuyant sur 3 temps majeurs de concertation :

- ▶ 9 rencontres d'élus sur plusieurs communes du territoire, en septembre 2020 ont rassemblé près de 1 000 élus communautaires et municipaux. Plus de 100 propositions ont émergé de ces rencontres ;
- ▶ Un séminaire des élus en octobre 2020 où 300 élus ont participé à l'analyse des propositions et à la définition des priorités ;
- ▶ Lancement d'une grande enquête citoyenne sur laggloetmoi.fr. Plus de 3 000 personnes ont pu exprimer leur opinion et plus de 5 000 propositions ont été recueillies.

Le projet va volontairement au-delà du mandat et propose une vision à 2030, en lien avec les 17 objectifs de développement durable adoptés par les 193 états membres de l'ONU, qui doivent être atteints d'ici 2030. Pour inscrire le projet de territoire dans ces 17 objectifs, l'Agglo a travaillé en se fondant sur la méthode « Donut », avec deux objectifs essentiels :

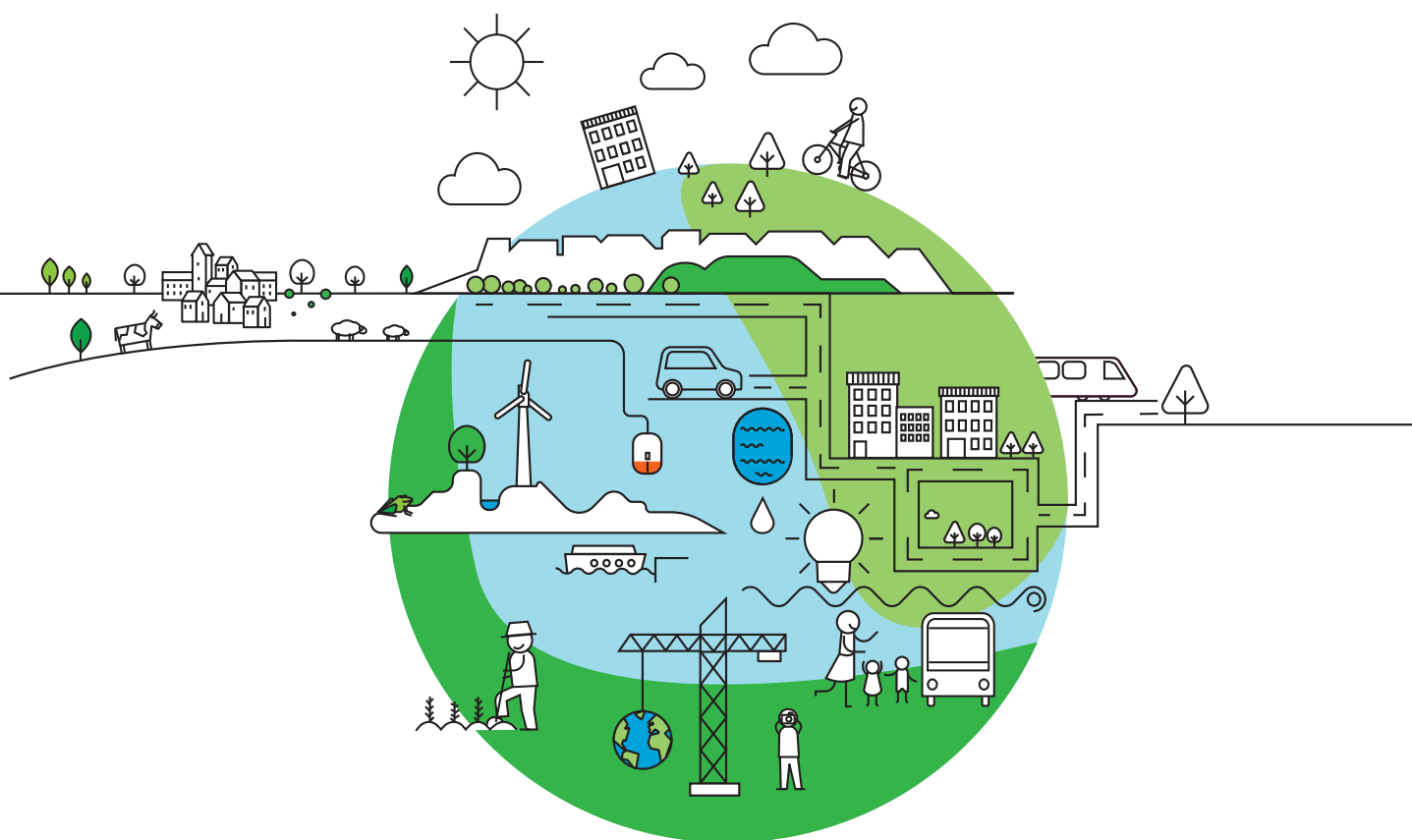
- ▶ œuvrer pour une justice sociale toujours plus grande, ce que le Donut nomme le « plancher social »,

- ▶ préserver nos ressources en ne consommant pas davantage que ce que notre planète peut nous offrir, ce que le Donut nomme le « plafond environnemental ». Entre ces deux frontières, se trouve un espace dit « sûr », sur le plan environnemental, et « juste », sur le plan social, dans lequel l'humanité peut prospérer et l'activité économique doit s'inscrire. Des indicateurs annuels de suivi vont permettre de suivre et quantifier l'avancement du projet de territoire en lien avec les objectifs de développement durable, et cet espace « sûr ».

Ce projet de territoire s'organise autour de 4 grandes ambitions :

- ▶ **Priorité à l'environnement et la transition énergétique ;**
- ▶ **Miser sur les atouts du territoire ;**
- ▶ **Être aux côtés des habitants au quotidien ;**
- ▶ **Veiller aux équilibres entre monde rural et urbain.**

Le projet a ensuite été présenté en débat d'orientation budgétaire pour valider les 400 millions d'euros qui seront investis sur la durée du mandat pour le territoire, et la dotation de solidarité communautaire de 7 millions d'euros. Enfin, le projet a été adopté en conseil communautaire en mars 2021.





ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS DANS LEURS INVESTISSEMENTS DURABLES ET PRATIQUES VERTUEUSES

Sur le territoire de l'Agglo, 8 captages d'eau potable sont qualifiés de prioritaires à cause de leur sensibilité aux pollutions par les nitrates et produits phytosanitaires, notamment causées par les grandes cultures qui occupent plus de la moitié de la superficie des parcelles cultivées.

De nombreuses actions sont menées auprès des agriculteurs situés sur les aires d'alimentation de ces captages prioritaires : programme agriculture durable et ressource en eau, stratégie foncière agricole, programme alimentaire de territoire, ou encore, projets de restauration de la trame turquoise et des zones humides.

Toutefois, en complément de ces systèmes d'accompagnement, un système innovant est désormais proposé et testé sur 5 ans : les Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Concrètement, il s'agit de rémunérer les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité...). Il s'agit donc d'un outil incitatif novateur qui s'inscrit dans une logique de résultat sur deux domaines d'actions :

- ▶ les pratiques culturales par exemple la rotation des cultures, les alternatives au désherbage chimique, le choix de cultures nécessitant moins d'intrants chimiques,

- ▶ l'aménagement paysager (développement des haies, bosquets, ripisylves, roselières, mares...).

L'Agglo a souhaité s'inscrire dans cette démarche nationale innovante avec 63 exploitations agricoles volontaires et variées, représentant 12 % de la surface agricole utilisée du territoire. Elle a signé en décembre la convention avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Un état initial des pratiques a été établi sur chaque exploitation donnant lieu à une trajectoire d'évolution projetée sur 5 ans, pour laquelle l'exploitant est accompagné techniquement. Chaque année, les performances réalisées par les exploitations seront évaluées et permettront de calculer le montant par hectare d'aides que percevra chaque exploitation. En parallèle, un suivi d'impact des PSE sur la ressource en eau et la biodiversité à l'échelle du territoire sera réalisé.

Pour préparer, suivre et mener à bien la démarche, un comité technique a été mis en place avec les partenaires territoriaux que sont l'Agence de l'eau, la DDT, la Chambre d'agriculture, les coopératives agricoles Valsoleil et Oxyane, la LPO, l'ADAF, Agribiodrôme et le Conseil départemental de la Drôme.

Au total, ce seront plus de 2,5 millions d'euros d'aides directes qui seront mobilisées pour la transition des modes de production de ces agriculteurs sur 5 ans.



PERSPECTIVE

DEMAIN, FAIRE MIEUX !

L'objectif de ce rapport est bien d'évaluer l'impact de la politique de développement durable de la collectivité afin d'adapter et d'orienter ses choix budgétaires pour mieux intégrer les enjeux du développement durable. À ce titre, dans une optique d'amélioration continue, Valence Romans Agglo a identifié plusieurs champs d'action à mettre en œuvre pour les années à venir. L'ensemble de ces perspectives à court, moyen et long termes dessine la feuille de route de la politique de développement durable de l'Agglo qui vise à poursuivre, améliorer et étendre l'ensemble des actions engagées. Elles s'inscrivent dans les documents stratégiques, notamment le Plan Climat-Air-Energie Territorial, le projet de territoire, et les différents schémas directeurs sectoriels.

GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Élaboration de la stratégie territoriale et du programme d'action d'économie circulaire avec les communes et les acteurs économiques.

Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de collecte avec le déploiement de Collecte Semi-Enterrée et la création de points de tri supplémentaires.

Optimisation du réseau de déchèteries.

Mise en place de nouvelles filières en déchèterie, fonction notamment des caractérisations des bennes encombrants et des nouvelles filières REP.

Déploiement de la collecte sélective en apport volontaire dans les centres contraints de Valence et Bourg-lès-Valence en remplacement du porte-à-porte non accessible à l'ensemble des habitants faute de place pour le stockage des bacs.

Poursuite de la mise à disposition gratuite de composteurs individuels et du déploiement de sites de compostage collectif.

Rationalisation du parc de conteneurs sélectif avec le retrait progressif des bacs bleus.

Participation aux caractérisations au centre de tri afin de proposer un plan d'actions correctif pour diminuer le taux de refus.

Mise en application d'un nouveau règlement intérieur pour les déchèteries, avec évolution notamment du tarif pour les apports payants.



Mise en place d'acquisitions par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées (ordinateurs/téléphones portables).

Renouvellement du Schéma Directeur des Systèmes d'Information en 2022 qui identifiera les orientations notamment en termes de développement durable (GreenIT notamment).

Validation politique de la stratégie foncière d'entreprise.

CULTURE, SPORT ET JEUNESSE

Mise en place d'une Bibliothèque Numérique de Référence (BNR 2), label conféré par l'État. Axée autour de la prise en compte du handicap et de l'amélioration de l'autonomie des lecteurs.

Écriture d'un pré-programme pour la rénovation de la médiathèque Simone-de-Beauvoir à Romans-sur-Isère.

Ouverture du Palais des Congrès et des expositions en 2022 à Valence.

ÉNERGIE, AIR, CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

Finalisation du diagnostic et des scénarios de déploiement pour une Zone à Faibles Émissions (ZFE) ainsi que la modélisation du trafic pour identifier l'impact d'une telle mesure.

Évaluation à mi-parcours du PCAET en 2022 et renouvellement label Climat Air Énergie (ancien citergie).

Rendu du Schéma Directeur des Énergies Renouvelables et des études d'opportunité des projets identifiés.

Démarrage de travaux de l'usine de méthanisation jusqu'à une mise en service en 2022.

Travaux et mise en service de 3 stations de distribution rapide de BioGNV ouvertes au public à Valence Sud, Romans-sur-Isère, et Bourg-de-Péage. Élaboration d'un plan d'action 2021-2026 en faveur de la biodiversité et candidature au label national Territoire Engagé pour la Nature.

URBANISME, HABITAT ET RISQUES NATURELS

Création d'une nouvelle maison de l'habitat à Valence en juillet 2022, avec une extension de la structure sur Romans-sur-Isère.

Labélisation « Espace de vie sociale » par la CAF du camping car de la travailleuse sociale qui tourne sur les aires d'accueil des gens du voyage, pour lui donner plus d'ampleur et de contenus.

Finalisation de l'atlas biodiversité et extension de l'atlas des 6 communes à toutes les communes de l'Agglo.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE HARMONIEUX

Lancement d'une démarche d'accompagnement à l'inclusion numérique des TPE.

Élaboration d'un plan d'action foncier pour améliorer l'attractivité du territoire.

Déploiement des études et actions prévues dans les chantiers validés dans le cadre d'Harmonie 2030.



Valence Romans Agglo

1 place Jacques Brel - CS 30125
26905 Valence Cedex 9

valenceromansagglo.fr

